

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR14.30PR  
concernant  
le budget pour l'année 2015**

---

Première Citoyenne,  
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La Commission des finances a siégé les 3, 12 et 24 novembre 2014 pour étudier le budget 2015.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL et de M. Alain CHARLES du Service des finances. Nous les remercions chaleureusement pour les explications et informations complémentaires qu'ils ont apportées à la COFI.

Cette année, la COFI a décidé d'examiner le budget sous un angle quelque peu différent de celui de la lecture linéaire par chapitre et par compte : elle a proposé d'examiner plus en détail quelques thèmes transversaux (c'est-à-dire qui concernent plusieurs services ou dicastères de notre Commune). Comme il s'agissait du premier exercice de ce genre, qui plus est dans un contexte particulier (nouveau chef du Service des finances pas encore engagé et Syndic en fin de mandat), les thèmes ont été proposés par la COFI après discussion lors de la première séance consacrée au budget. Les thèmes suivants ont été retenus :

- Gestion du parc de véhicules et de son entretien
- Informatique communale
- Formation continue et prestations sociales du personnel communal

Nous tenons ici à remercier M. le Syndic pour sa disponibilité et sa flexibilité, ainsi que le Service des finances (M. Charles) et celui des ressources humaines (M. Crot) qui ont compilé et fourni les informations demandées dans les temps.

### ***Bases d'établissement du budget 2015***

M. le Syndic a tout d'abord rappelé les bases ayant servi à l'établissement du budget (voir pages 4-7 du budget 2015) :

- Le système de péréquation est stable et ne sera pas modifié ces prochaines années.
- Les recettes ont été estimées sur la base des années 2010-2013 plutôt que sur le budget 2014, les impôts sur le revenu ayant progressé favorablement en 2013 (voir rapport de la COFI sur l'arrêté d'imposition 2015 et tableau page 23 du budget 2015).
- Les incertitudes sur les recettes sont les effets indirects de la réforme sur l'imposition des entreprises, l'éventuelle suppression des forfaits fiscaux (ne concerne que 3 contribuables à Yverdon), l'initiative sur l'or et celle dite Ecopop.
- Les charges du personnel augmentent, notamment en raison de la création de nouveaux postes (+28.9 EPT dont +9.6 EPT remboursés par le canton) qui correspondent à de nouvelles prestations.
- Au niveau cantonal, une révision de la prise en charges des coûts liés à la police est prévue en 2015-16, avec une entrée en vigueur en 2017.

## **Investissements**

La discussion a ensuite porté sur le niveau des investissements que la COFI juge trop faible (voir aussi rapport de la COFI sur l'arrêté d'imposition 2015). Il ressort de cette discussion que sur certains projets, les procédures administratives sont particulièrement longues, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir des subventions cantonales ou fédérales, ou lorsqu'il y a des recours. Toutefois, l'un des principaux constats est que la planification des services est généralement trop optimiste et qu'il manque de personnel pour gérer tous les projets, y compris ceux relatifs à des marchés publics. Paradoxalement, le budget 2015 ne prévoit pas d'augmentation des ressources du principal service concerné, soit URBAT. L'une des raisons est qu'une réorganisation du service est prévue en 2015 qui se concrétisera au budget 2016.

L'actuel déficit d'investissements de notre Commune comporte le risque d'un goulet d'étranglement dans les années 2017-2022 qui pourrait résulter de l'éventuel report de la réalisation d'importants projets tels que la route de contournement, le nouveau collège ou l'équipement des zones à bâtir. Seul le SEY dispose actuellement d'un crédit-cadre d'investissement (basé sur un préavis approuvé par le Conseil) qui permet au moins de garantir le maintien des infrastructures.

## **Administration générale et Finances**

Les chapitres Administration générale et Finances ont été examinés selon la méthode classique.

<b>Compte(s)</b>	<b>Question – Réponse – Remarques</b>
<b>1. Administration générale</b>	
101.3809	Le fonds sera sollicité en 2015 ; il fera l'objet d'un crédit complémentaire
101.3003 et 101.4361	Ce compte comprend les jetons reçus d'entités externes à la Commune et reversés aux municipaux (encaissements sous le compte 101.4361), ainsi que les jetons de la commission des naturalisations (jetons de la commission des jumelages jusqu'en 2013).
110.3011	Forte augmentation des dossiers de naturalisation.
130.3011	Réorganisation de la fonction RH entre les services
130.3012	Le personnel fourni par les entreprises de travail temporaires passent dans les comptes ***.3189.
130.3185	Ce poste comprend médiation, médecine du travail et suivi du projet RH.
131.3040	Caisse de pension CIP : l'augmentation en 2014 par rapport à 2013 est due aux 3% affectés à la part communale pour la recapitalisation de la CIP.
180.3517.01	Pour rappel : augmentation due à une course supplémentaire vers Y-Parc.
427.3011	Appui aux communes voisines pour la mise en œuvre des mesures Agglo Y (0.7 EPT).
<b>2. Finances</b>	
190.3185	Fr. 100'000.- pour le remplacement du logiciel comptable communal GEFI devenu obsolète.
200.3011	Poste de contrôleur de gestion (flux, indicateurs, système) auprès des services ; il inclut le système d'information (obligation légale) et devra s'occuper du suivi des investissements.
220.3801	Dividende extraordinaire de GAZNAT ; la transparence est assurée entre les fonds et la comptabilité des recettes et charges. Restitution aux consommateurs par le biais du prix du gaz.

## Questions sur d'autres comptes spécifiques

<b>3. Urbanisme et Bâtiments</b>	
426	Mise en place d'un réseau intercommunal bureau technique RIBT au service des communes voisines, financé par un forfait facturé à l'acte. Les exemples existants montrent que c'est un système efficace.
<b>4. Travaux et Environnement</b>	
455.3526	A propos du commentaire : il a été jugé que pour 2015, le budget devait être rétabli sans cette coupe. L'éventuel solde positif entre le budget et les comptes sera versé sur le fond d'assainissement des terrains pollués.
<b>7. Culture et Tourisme</b>	
152.3011	Nouveau poste de chef de projet à 80% : un commissaire doute de la pertinence de ce poste.

### **Gestion du parc de véhicules et de son entretien**

Les informations fournies concernent STE, Police Nord Vaudois (PNV) et SEY qui sont les trois services qui utilisent la majorité des véhicules de la Commune.

Pour les comptes 413.3154, 413.3155 et 441.3154, **STE** procède de manière globale avec postes de dépenses par compte, soit :

- Fournitures et prestations de tiers (achat de pièces détachées et prestations externes)
- Fournitures par magasin (carburants, huiles)

Tous les véhicules, machines et engins spéciaux du service sont entretenus à l'interne. Il est fait appel aux agences quand le travail ne peut être réalisé pour des raisons d'outillage ou de diagnostic. Depuis plus de 10 ans, un contrôle des coûts est fait, sur lequel se base le budget.

Le prix des carburants est surveillé afin d'aviser rapidement la Municipalité en cas de hausse, comme ce fut le cas en 2008. Les carburants représentent presque 50 % des dépenses. Seules les pièces d'usure et les petites casses sont comprises dans le budget. Un crédit complémentaire est demandé en cas de grosses avaries.

En résumé, le budget détaillé de ces comptes pour 2015 est :

	Total	dont (a)	(b)
413.3154	Fr. 129 000.-	Fr. 71 000.-	Fr. 58 000.-
413.3155	Fr. 299 000.-	Fr. 151 000.-	Fr. 148 000.-
441.3154	Fr. 76 000.-	Fr. 47 500.-	Fr. 28 500.-
	Fr.504 000.-	Fr. 269 500.-	Fr. 234 500.-

A **PNV**, le coût de l'entretien est calculé par véhicule, selon le kilométrage et l'année de mise en service. Le personnel du garage effectue les petites réparations et procède à l'équipement «police» des véhicules. Les grandes réparations et services annuels sont effectués auprès des concessionnaires. Il est difficile de donner la répartition précise, car les heures effectuées par le personnel communal ne sont ni facturées, ni relevées. Par contre, le mécanicien estime ses interventions à environ 40 % et celles des concessionnaires à environ 60 %.

A **SEY**, une stratégie d'entretien des véhicules a été mise en place depuis 2 ans ; elle consiste à suivre les véhicules d'une manière régulière et à effectuer le maximum d'interventions auprès du garage de STE. Ceci permet notamment d'avoir des prix 30 et 50 % moins chers que sur le marché.

Après deux ans, le constat est que le garage STE ne peut pas effectuer tous les travaux en interne, soit pour des raisons techniques (outillage, diagnostic), soit pour des raisons de disponibilité. Ainsi, en 2013, environ Fr. 8'000.- de travaux ont été effectués dans les garages de la région.

Pour l'élaboration du budget, SEY a mis en place une grille de coût annuel qui permet d'avoir une projection assez réaliste des frais d'entretien et des pièces de rechange d'un véhicule en fonction de son année d'achat. Chaque année, ce calcul est adapté à l'âge du parc. Une réserve pour grosses casses est également prévue (embrayages, roulements des rotules de direction, etc.), de même qu'un montant pour la pose de feux diurnes. Les carburants représentent un poste important ; en 2015, un montant supérieur à la moyenne a été prévu en raison de nombreux chantiers de rénovation des réseaux.

En résumé, le budget 2015 pour les véhicules SEY se présente comme suit :

Coût d'entretien des véhicules	Fr. 27 300.-
Réserve casses imprévue	Fr. 15 000.-
Feux diurnes	Fr. 5 000.-
Essence	Fr. 40 000.-
Installation de layettes à outillage	Fr. 5 000.-
<b>Total</b>	<b>Fr. 92 300.-</b>
Montant proposé au budget 2015	Fr. 95 000.-

### ***Informatique communale***

Lors de la seconde séance consacrée au budget, M. Cecchini, chef du Service informatique est venu nous présenter les bases du financement de l'informatique communale. Précisons tout d'abord, que l'ensemble des services informatiques de la Commune est assuré par 11 collaborateurs (représentant 7.8 EPT).

Pour l'établissement du budget, chaque service est questionné sur ses besoins en fonction des projets, des prestations fournies et des effectifs du personnel. Les besoins informatiques de projets de construction ou d'équipement sont en principe inclus dans le préavis y relatif (par exemple dans le cas d'une école). Le budget annuel comprend les coûts de licences, la maintenance et l'équipement standard de postes de travail prévus. Le remplacement d'équipements à grande échelle, de même que l'achat de logiciels font l'objet d'un préavis.

Les achats sont effectués au travers du Partenariat d'achat informatique romand (PAIR) qui réalise un appel d'offres tous les 2 ans. Celui-ci débouche habituellement sur deux marques qui offrent des rabais de quantité linéaires.

La durée d'amortissement du matériel informatique est fixée à 4 ans.

Le budget informatique de la Commune est décrit au poste 190, chapitre 2 Finances, du budget 2015. La progression du montant total qui passe de 1.88 mio. de francs (budget 2014) à 2.21 mio. de francs (budget 2015) correspond essentiellement à l'achat d'équipements et de logiciels (190.3111), ainsi qu'au remplacement du logiciel GEFI (190.3185).

### ***Formation continue et prestations sociales du personnel communal***

Pour cette analyse, le Service des RH nous a transmis un tableau des frais de formation par service, ainsi qu'un tableau des prestations offertes aux employés communaux en distinguant celles qui sont en lien avec l'activité (par exemple piquets, heures de nuit, inconvénients du service) et celles qui ne le sont pas (par exemple indemnité de résidence, allocation de mariage).

Concernant la **formation continue**, la somme totale au budget 2015 s'élève à env. Fr. 682 000.-, ce qui représente 1.20% de la masse salariale (en comparaison: 0.9% en moyenne suisse en 2011).

Rapporté aux nombre de collaborateurs (équivalents EPT), cela représente un montant annuel de Fr. 1 455.- par EPT. Ce montant n'est toutefois pas très représentatif, car le budget de formation de notre Commune inclut les apprentis, ainsi que les aspirants de police qui suivent en réalité des formations de base.

En principe, les formations de base ou générales (comme l'apprentissage d'un logiciel bureautique) sont au budget des RH, tandis que les formations dites « métiers » (comme un cours sur les économies d'énergie ou la formation d'un aspirant policier) figurent dans les comptes des services.

En ce qui concerne **les prestations sociales du personnel**, relevons que la Commune n'est pas assurée pour la perte de gains en cas de maladie. Les prestations dues sont définies dans le statut du personnel communal dont la dernière révision remonte à une douzaine d'années. Une révision de ce statut est actuellement en cours, de même qu'une révision partielle de la grille des salaires.

### **Conclusions :**

Les thématiques abordées ont permis à la COFI d'examiner la construction du budget sous un angle différent par rapport à la méthode habituelle (examen ligne par ligne).

Au vu de ce qui précède, la COFI émet les vœux et observations suivants :

- Elle encourage la Municipalité à uniformiser le **modèle de gestion et d'entretien des véhicules dans les différents services**, et par conséquent la méthode d'établissement du budget pour ces postes. Cela permettra des comparaisons plus pertinentes de ces dépenses et offrira une meilleure transparence pour leur optimisation.
- Elle estime que le rattachement du bureau des salaires au Service des ressources humaines n'est pas adéquat. La COFI considère en effet que ce service doit se concentrer sur la mise en œuvre de la stratégie RH de la PME « Commune » qui compte près de 450 EPT et ne pas effectuer parallèlement des tâches techniques purement comptables. La COFI souhaite par conséquent que le bureau des salaires revienne au Service des finances dans les meilleurs délais, au plus tard lors de l'engagement du nouveau boursier.
- Au vu de la complexité actuelle de la trentaine de **prestations offertes aux fonctionnaires communaux**, la COFI souhaite que la révision en cours du statut du personnel et celle, partielle, de la grille de salaires permettent de revoir la pertinence et l'articulation de l'ensemble de ces prestations, afin, si possible, d'aboutir à une simplification tout en respectant les acquis et le principe d'équité.
- Bien qu'elle comprenne la situation particulière dans laquelle travaille actuellement le Service des finances, la COFI regrette de n'avoir pas pu prendre connaissance de la version 2015 du plan des investissements à l'occasion de l'examen du budget.

En conclusion et après discussion, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, d'accepter le préavis PR14.30 relatif au budget 2015 tels que présenté par la Municipalité.

Pour la COFI, le 28.11.2014



Pascal Blum, président